

Alpes de Haute Provence
Commune d'AUBIGNOSC

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	2

DCM N° 38/2019

Envoyé en préfecture le 19/07/2019

Reçu en préfecture le 19/07/2019

Affiché le

ID : 004-210400131-20190612-201938PAYREB-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 JUIN 2019

---- L'an deux mille **DIX-NEUF**

le **12 juin à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 05 juin 2019

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, WALLON Muriel, LATIL Yves, WEBER Hélène et VILLETTE Christelle.**

5 Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, WALCZAK Franck et BERTOU Christel.**

4 Pouvoir(s) : **MACCARIO Fabrice à DELMAERE Christian, FAURE Michel à TURCAN Nicole, WALCZAK Franck à René AVINENS et BERTOU Christel à LERDA Serge**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET : ANNULLATION DE LA DELIBERATION 2018-39 DU 02 JUILLET 2018

--- Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°39/2018 en date du 02 juillet 2018 qui prévoyait la cession aux consorts Payrebessse des parcelles jouxtant leur propriété [B N°1806 (pour partie) ; 1808 (50 m²) ; 1809 (3 m²) ; de la parcelle B 1806, aurait été détaché le terrain d'assiette du transformateur EDF et l'abri-bus].

--- Suite à une mauvaise interprétation de l'opération, il y a lieu d'annuler, aujourd'hui ladite délibération et de délibérer à nouveau, ultérieurement, le cas échéant.

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE**:

- **D'ANNULER** la délibération n°29/2018 du 02 juillet 2018.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

R. AVINENS.

